

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 12 octobre 2006

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Telus Corporation (T)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC, désirent vous informer que Telus Corporation (Telus) a annoncé le 11 septembre 2006, que son conseil d'administration a approuvé à l'unanimité la réorganisation de la compagnie sous forme de fiducie de revenu (le Fonds).

En vertu des modalités de la conversion envisagée, les détenteurs d'actions de Telus recevront une unité du Fonds pour chaque action de Telus qu'ils détiennent.

La conversion s'effectuera selon un plan d'arrangement sous réserve de l'approbation d'au moins 66 2/3 des votes exprimés par les détenteurs de titres de Telus lors d'une assemblée extraordinaire prévue en janvier 2007. La clôture de la transaction est prévue à la fin janvier 2007.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 167-2006